

# FORBINA

1961-1971



septembre 1971

# FORMA

fonds d'orientation et de régularisation  
des marchés agricoles

2 rue st. charles - paris - 15<sup>e</sup> tél. 577-25-25

*Ministère de l'Economie et des Finances*

*LE MINISTRE*

*C'est au mois de juillet 1961 qu'a été créé le F.O.R.M.A., instrument essentiel d'une nouvelle politique d'orientation et de régularisation des marchés agricoles réalisée en commun par l'Etat et les organisations professionnelles. Une double mission lui fut assignée : intervenir avec rapidité sur les marchés ; donner l'impulsion nécessaire à l'agriculture française pour qu'elle s'adapte dans les meilleures conditions aux besoins nouveaux des consommateurs.*

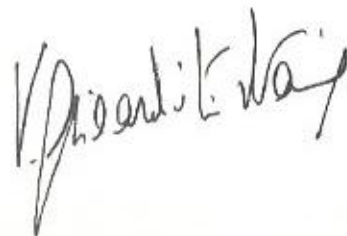
*Dix ans après cette création, nous pouvons mesurer le chemin parcouru. Tout d'abord, cette institution ne se réduit pas à un sigle connu seulement de quelques initiés, mais constitue une réalité bien vivante ; c'est un lieu de rencontre où s'établit une concertation régulière entre la profession et l'administration.*

*Grâce à ce dialogue constant auquel, personnellement, j'ai toujours veillé, et grâce aussi au dynamisme de son Président et à la grande compétence de ses Directeurs successifs, le F.O.R.M.A. est devenu un élément irremplaçable du progrès de l'agriculture française.*

*Son action a permis de répondre, avec toute la souplesse et la promptitude souhaitables, à un grand nombre de problèmes de gestion des marchés. Les résultats obtenus, notamment dans le secteur des produits laitiers et dans celui de la viande, attestent sa réussite. Ces succès sont autant d'encouragements pour le F.O.R.M.A. à poursuivre son action, notamment en vue d'améliorer la rentabilité de la production agricole, compatible avec un bon approvisionnement des marchés intérieur et extérieur.*

*En célébrant ce dixième anniversaire d'un établissement public à la conception duquel j'avais participé en ma qualité de Secrétaire d'Etat aux Finances, je suis heureux de souligner l'ampleur des résultats déjà acquis.*

*Co-tuteur du F.O.R.M.A., le Ministre de l'Economie et des Finances continuera à favoriser activement les efforts en cours pour la promotion de l'agriculture et l'amélioration du revenu des agriculteurs.*



Ministère de l'Agriculture  
LE MINISTRE

Il ya dix ans, en août 1961, j'ai pris mes fonctions au Cabinet du Ministre de l'Agriculture.  
A la même époque, le F.O.R.D.A. n'était pas encore né, commençant ses premières interventions.  
Comme Directeur du Cabinet d'alors, puis comme Directeur général de la Production et des Marchés,  
Comme parlementaire membre de la Commission de Contrôle agricole, et maintenant comme Ministre,  
j'ai suivi toute l'activité du F.O.R.D.A.

Cet Etat-Blanc de l'époque, héritier de divers programmes de garantie, avait pour tâche essentielle  
de moraliser, de discipliner et orienter, des marchés agricoles en pleine transformation -  
la propriété foncière et l'invention du marché concurrentiel sont à l'origine de cette évolution.  
Malgré les multiples difficultés, malgré les multiples oppositions et la diversité des acteurs, le F.O.R.D.A.  
a rempli sa mission avec succès.

Grâce à quatre directeurs de très grande classe - le Dr. Lévesque, Chapelle, Lévesque et Van Ruybeke,  
et à un personnel de qualité, de résultats particulièrement positifs et durables ont été peu à peu obtenus.  
Grâce à un Comité, qui a gagné avec le temps le respect de l'État et l'interprofession  
et l'administration, les Capteurs de prix ont été révisés; l'orientation des producteurs a été assurée,  
l'organisation des producteurs a été étendue; et j'ai deux heures de rendre hommage au Directeur  
Général qui depuis le début a mené les débats avec une bienveillante fermeté.

Tout au long de cette décennie mon souci constant a été d'apporter aux agriculteurs un peu plus de sécurité  
et d'améliorer leur niveau de vie.

Le F.O.R.D.A. a été dans ce domaine en particulier un outil précieux. Il mérite le reconnaissance  
du monde rural.

Aujourd'hui, le F.O.R.D.A. a dix ans. Et j'ai plaisir à lui souhaiter un bon anniversaire.

René Lévesque



M. Maurice SABATIER  
Président du F.O.R.M.A. depuis 1961



M. Paul LE QUERÉ  
Directeur du F.O.R.M.A. en 1961



M. André VAN RUYMBEKE  
Directeur du F.O.R.M.A. en 1971

## HISTORIQUE

Il y a dix ans, le 29 juillet 1961, était créé le Fonds d'Orientation et de Régularisation des Marchés Agricoles (F.O.R.M.A.).

Cette création était l'aboutissement d'une politique d'intervention sur les marchés agricoles qui, pour la période suivant la seconde guerre mondiale, avait pris naissance avec une série de décrets du 30 septembre 1953.

Dans ce cadre, avait été institué un Fonds de Garantie Mutuelle et d'Orientation de la Production Agricole, géré par le Ministre de l'Agriculture assisté d'un Comité de Gestion paritaire comprenant huit représentants de l'administration et huit représentants de la profession. La présidence en avait été confiée à M. Maurice SABATIER, Conseiller d'Etat, qui allait présider ensuite le Conseil de Direction du F.O.R.M.A. : de même, quelques uns des premiers membres du Conseil de Gestion devaient apporter leur concours au Conseil de Direction : MM. Bellet, Dalle, du Douët de Graille, Ferté, Lemaire-Audoire, Martin, Orgeolet.

A cette époque, deux fonds spécialisés avaient également été créés, l'un chargé de l'assainissement du marché de la viande et l'autre ayant pour mission d'intervenir sur le marché du lait.

Le F.O.R.M.A. prenait la suite de ces trois organismes. Sa création s'inscrivait dans le programme tracé par la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et précisé dans la loi complémentaire agricole du 8 août 1962.

Avec le F.O.R.M.A. était ainsi mis en place :

- un établissement public, sous la double tutelle des Ministres de l'Agriculture et de l'Economie et des Finances,
- à caractère industriel et commercial,
- doté de moyens financiers autonomes,
- dont les interventions doivent être préparées, décidées, exécutées, en accord avec la Profession.

Sa compétence :

- concerne tous les produits agricoles à l'exception des céréales et du sucre ;
- couvre toutes les modalités d'intervention et de financement, qu'elles soient prévues par les règlements communautaires ou décidées sur le plan national.

Dans un monde agricole bouleversé par le progrès technique, dans un marché transformé par l'ouverture des frontières de l'Europe Occidentale, le rôle du F.O.R.M.A. a été décisif. L'histoire des dix premières années de l'Etablissement en porte témoignage.

## COMMISSION PARLEMENTAIRE

Depuis 1963, une Commission Parlementaire a été constituée pour suivre l'action du F.O.R.M.A. Elle comprend six Députés et quatre Sénateurs désignés respectivement par le Président de l'Assemblée Nationale et par le Président du Sénat.

La Commission se réunit une fois par trimestre environ. Au cours des séances, présidées traditionnellement par le Président du Conseil de Direction du F.O.R.M.A., les membres de la Commission entendent un compte-rendu du Directeur sur l'évolution des marchés et les interventions qui ont dû être mises en place par les Services de l'Etablissement, puis s'informent des actions du F.O.R.M.A. et des opérations budgétaires qu'elles entraînent.

A la fin de 1970, la Commission avait tenu 22 séances



Le Conseil de Direction du F O R M A

## LE CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction est une **instance paritaire** qui comprend :

- un **Président** nommé par les deux Ministres: M. Maurice SABATIER, Conseiller d'Etat, est Président du Conseil de Direction depuis l'origine ;
- 12 membres des **organisations professionnelles** nommés, pour trois ans, par le Ministre de l'Agriculture, sur proposition des organisations intéressées : 10 représentent les producteurs agricoles, 1 les commerçants et 1 les industriels ;
- 12 membres de l'**administration** dont 6 du Ministère de l'Agriculture et 6 du Ministère de l'Economie et des Finances.

Aucun des membres ne peut se faire représenter.

Le Directeur du F.O.R.M.A., le Chef de la Mission de Contrôle Economique et Financier, l'Agent Comptable assistent de droit aux séances du Conseil.

Le Conseil de Direction est chargé :

- de suivre l'organisation des marchés agricoles et l'orientation de la production tant au plan national que dans le cadre communautaire, et de préparer les interventions de l'Etablissement;
- de contrôler l'action des Sociétés spécialisées : ( S.I.B.E.V., I N T E R L A I T , S.N.I.P.O.T. ) ;
- de délibérer sur les projets préparés par le Directeur portant affectation des crédits. Les décisions sont ensuite prises par le Ministre de l'Agriculture. Les représen-

tants du Ministre de l'Economie et des Finances peuvent demander le contreseing de leur Ministre (article 10 du décret du 29 juillet 1961).

Le Conseil de Direction se réunit, en général tous les mois, sur convocation du Président. Il est informé des différents problèmes par des exposés, des rapports ou des communications présentés par le Directeur. Des experts désignés par le Président peuvent participer aux travaux.

Depuis juillet 1961, le Conseil a :

- tenu plus de 150 séances ,
- examiné et adopté plus de 1 300 rapports, projets d'avis et communications ,
- engagé 17 milliards de francs.

## LA SECTION DOM

Le 22 décembre 1964, la compétence du F.O.R.M.A. a été étendue aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. La «Section des Départements d'Outre-Mer» est placée sous la présidence du Président du Conseil de Direction.

Organisée sur une **base paritaire**, la section comprend 7 **professionnels** et 7 **fonctionnaires** nommés ou désignés dans les mêmes conditions que ceux du Conseil de Direction. Les procédures et conditions de fonctionnement sont les mêmes dans les deux instances.

Depuis sa création, la section des D.O.M. a :

- tenu 9 séances,
- examiné et adopté 37 rapports, projets d'avis et communications,
- engagé 55 millions de francs.



# SERVICES DU FORMA

Juillet 1971

DIRECTEUR : M. André VAN RUYMBEKE  
 DIRECTEUR ADJOINT : M. André BORD  
 SECRETAIRE GENERAL : M. Pierre CHANCEL  
 CONSEILLER TECHNIQUE : M. Ferdinand DELERIS

## DIVISIONS

### ETUDES ET INVESTISSEMENTS

Chef de Division : Mme Françoise RASTOIN  
 Assistants : Mlle DUTHEIL de la ROCHERE  
 M. FILIPPI  
 M. LEVAYER  
 Mlle de BEAUMONT

### ORIENTATION – ORGANISATION ECONOMIQUE

Chef de Division : M. Robert DE WILDE  
 Assistants : Mme LENHARDT  
 Mlle SERRA  
 Mlle de FLEURIEU  
 M. Martin de LASSALLE  
 M. de LANGRE

### C.E.E. – COORDINATION

Chef de Division : M. Jacques JOB  
 Assistant : M. PERRIN

### SERVICES GENERAUX

Chef de Division : M. Pierre GENIN  
 Assistants : M. CONNAULT  
 M. LESPINASSE

### PRODUITS LAITIERS

Chef de Division : M. Pierre BESSON  
 Assistants : M. BOSSARD  
 M. AMIEL  
 M. GRAS  
 Mme ANDRE-HESSE  
 M. NEEL

### VIANDE – AVICULTURE

Chef de Division : M. Bernard LE ROY  
 Assistants : M. FELDMAR  
 M. NEUVILLE

### FRUITS ET LEGUMES

Chef de Division : M. Henry RAMIERE de FORTANIER  
 Assistants : M. LABORDE  
 Mme JACQUEMIN

### PRODUITS DIVERS – D.O.M.

Chef de Division : M. Armand COLLOMB  
 Assistants : M. DOUCHEZ  
 Mme MONNIEZ  
 M. PONS  
 M. BELETRE

### COMPTABILITE – AGENCE COMPTABLE

Chef de Division : M. Pierre LARRODE  
 Assistants : M. BASTARD  
 M. JUIN-RIMBERT  
 M. SANCHIS  
 Mlle LECHINAKOWSKA  
 M. BENOIT  
 M. GRINFELD

## LE FONCTIONNEMENT DU FORMA

Le F.O.R.M.A. est chargé de préparer et d'exécuter les décisions, nationales et communautaires, relatives aux interventions de l'Etat sur les marchés agricoles.

Une **Mission de Contrôle** suit l'exécution des opérations financières réalisées par le F.O.R.M.A.

Pour la gestion des principaux marchés, le Directeur est assisté par des **Comités Consultatifs Restreints** comprenant des fonctionnaires et des professionnels qui se réunissent régulièrement.

Les services de l'Etablissement sont groupés en 9 **divisions** :

- les unes de compétence générale : Services Généraux, Agence Comptable, Etudes et Investissements, Orientation, C.E.E.
- les autres spécialisées par secteur : Produits laitiers, Viande et Aviculture, Fruits et Légumes, Produits Divers.

### DIRECTEURS DU F.O.R.M.A

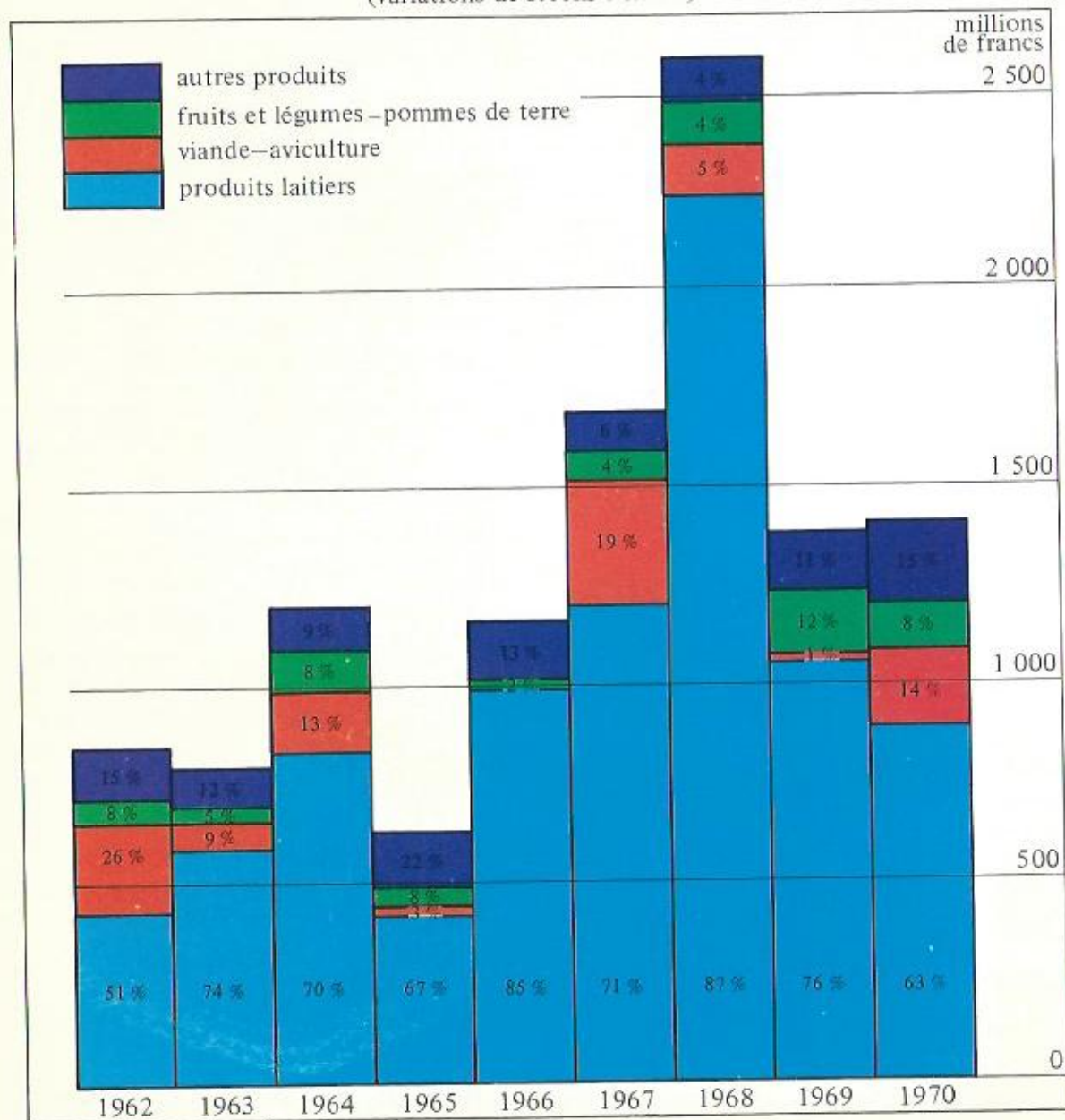
M. Paul LE QUERE	1961-1963
M. Jean CHAPELLE	1963-1967
M. Pierre LELONG	1967-1968
M. André VAN RUYMBEKE	1968-1971

### MISSION DE CONTROLE ECONOMIQUE ET FINANCIER AUPRES DU F.O.R.M.A

Chef de la Mission de Contrôle :  
M. Guy FREMONT

Contrôleurs d'Etat :  
M. Roger GRUNER  
M. Charles RAFFIN  
M. Jean CALVAIRAC

EVOLUTION DES DEPENSES NETTES DU F.O.R.M.A.  
(variations de stocks exclues)



## L'ACTION DU FORMA

Depuis 1961, le F.O.R.M.A. a consacré 17 milliards de francs environ à l'orientation et à la régularisation des marchés agricoles de sa compétence. Encore faut-il préciser la signification de ces dépenses publiques. D'une part, elles sont en partie compensées par des rentrées financières qui les ramènent à 10 milliards 500 millions, soit en moyenne 1 milliard de francs par an. D'autre part, et depuis la mise en application des règlements de Bruxelles, les interventions éligibles au F.E.O.G.A. donnent finalement lieu à paiement communautaire.

Enfin, dans ce total, la part d'un produit, le lait, occupe une place essentielle. La production laitière qui intéresse près de 800 000 producteurs actuellement, et plus encore en 1961, est à la source de 70 % des dépenses brutes, contre 13 % pour la viande et 6 % pour les fruits et légumes. L'évolution annuelle du budget du F.O.R.M.A. a de même été fortement influencée par les dépenses brutes du marché laitier qui ont varié de 700 à 2 860 millions de francs entre 1965 et 1971. En revanche, les aides au secteur de la viande n'ont jamais dépassé 350 millions (en 1968 également).

Une telle prépondérance se retrouve aussi dans la répartition géographique des aides qui, si approximative soit-elle, fait apparaître l'importance des régions de l'Ouest.

L'équilibre retrouvé du marché laitier a, plus récemment, permis de mettre l'accent sur des actions d'une plus grande efficacité à long terme, telles que l'orientation et l'organisation de la production.

## LA POLITIQUE D'ORIENTATION

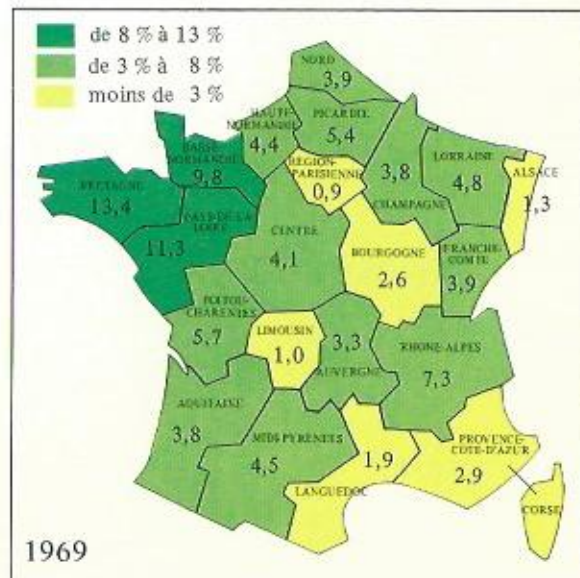
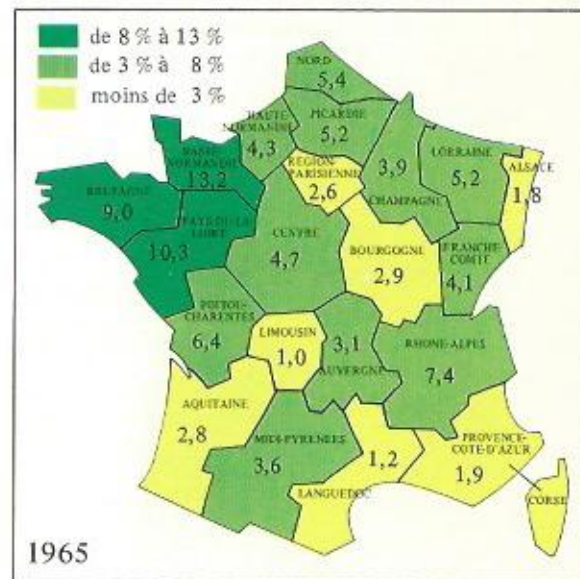
L'amélioration considérable constatée sur les principaux marchés depuis 1968 a permis de mettre au premier rang des préoccupations, non plus le soutien du marché, mais l'orientation des productions. Les crédits engagés à cet effet sont ainsi passés :

de 25 millions en 1968  
à 37 millions en 1969  
à 140 millions en 1970  
à 235 millions en 1971

L'action engagée s'est exercée dans plusieurs directions :

- Rationalisation de la production porcine afin d'accroître la compétitivité des élevages français à l'intérieur du Marché Commun ;
- Relance de l'élevage du mouton qui intéresse des zones peu favorisées ;
- Développement de la viande bovine dont la Communauté est importatrice ;
- Encouragement à des productions déficitaires de bonne rentabilité commerciale.

REPARTITION REGIONALE DES DEPENSES NETTES DU F.O.R.M.A. EN FONCTION DE L'IMPORTANCE DES PRINCIPALES PRODUCTIONS.



## LA POLITIQUE D'ORGANISATION ECONOMIQUE

Conformément à la loi d'orientation agricole, le F.O.R.M.A. encourage, depuis sa création, le développement d'organisations agricoles de caractère économique, dont l'objet est d'améliorer la mise en marché de la production de leurs adhérents.

Des subventions sont ainsi accordées aux groupements de producteurs et aux comités économiques agricoles. Elles couvrent une partie des dépenses faites par les groupements pour apporter une aide technique à leurs membres et regrouper leur production. Au 30 juin 1971, 86 millions de francs avaient été versés en application de cette action.

Ces facilités financières, qui n'apportent qu'une contrepartie partielle aux efforts que les producteurs groupés s'imposent, auraient été sans doute insuffisantes pour assurer le développement de l'organisation économique. Aussi le F.O.R.M.A. a aidé les groupements en s'appuyant sur eux pour régulariser les marchés et orienter la production. C'est autour d'eux que des caisses de péréquation ont été créées, par exemple dans les secteurs du porc et de la volaille. Enfin, les plans de rationalisation des productions bovine, ovine et porcine ont été conduits exclusivement à travers les groupements.

Au 30 juin 1971, 27 Comités Economiques et 947 Groupements étaient reconnus. Sur ce dernier chiffre, on comptait 366 groupements fruits et légumes, 209 porcins, 122 avicoles, 101 bovins, 72 pour la viticulture.

41 ovins et caprins ainsi que 36 concernant les productions diverses.

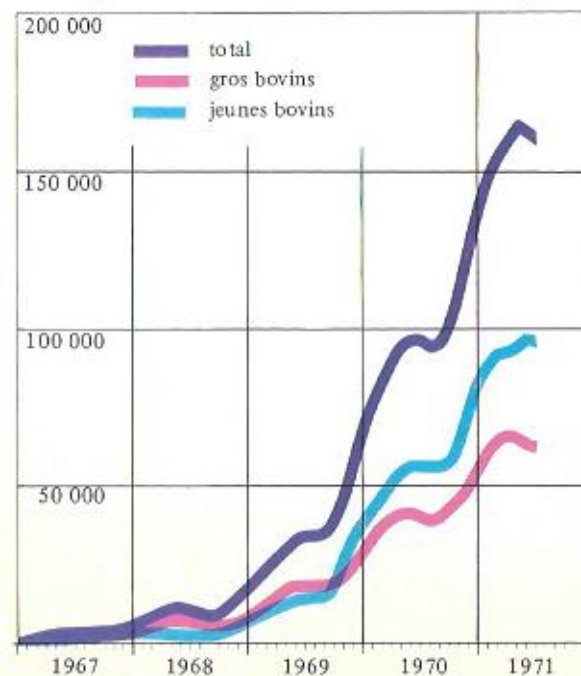
Parallèlement à l'aide apportée aux groupements, cellules de base de l'organisation économique, le F.O.R.M.A. s'est efforcé de promouvoir le développement d'unités situées plus en aval dans la commercialisation, telles que S.I.C.A. et Coopératives, et susceptibles de régulariser un marché au niveau d'une région. L'action en faveur des S.I.C.A. et Coopératives a pris la forme d'une aide dite de développement en faveur des producteurs souscrivant à des augmentations de capital social auprès de leur organisme de commercialisation. Plus de 25 millions de francs ont été ainsi versés depuis le début du programme.

De même, en signant une première convention d'équilibre lait et viande, en 1970, le F.O.R.M.A. a pris l'initiative d'encourager la création d'une véritable inter-profession à l'échelle régionale autour d'un programme précis. D'autres conventions du même ordre sont en voie d'élaboration.

Dans le même esprit, le F.O.R.M.A. a apporté une aide régulière aux organismes interprofessionnels, notamment dans les secteurs des fruits — légumes et des textiles, qui se donnent pour objet d'aider les producteurs par une meilleure information statistique et une plus grande formation économique.

Au total, le nombre des producteurs groupés qui participent d'une manière ou d'une autre à la politique contractuelle du F.O.R.M.A. atteint 350 000 environ.

CONTRATS D'ELEVAGE  
(évolution du nombre d'animaux sous contrat)



## LES INVESTISSEMENTS

Commencée en 1964, l'action du F.O.R.M.A. en faveur des investissements a pris, au cours des années, des formes diverses au fur et à mesure que se modifiaient les besoins d'équipement de l'agriculture. Ainsi, les 250 millions de francs dépensés à ce titre ont été attribués à un rythme inégal et pour répondre à des objectifs particuliers.

Pour aider les groupements de producteurs reconnus à réaliser des investissements nécessaires à une meilleure commercialisation des produits, le F.O.R.M.A. a octroyé, de 1964 à 1967, une prime complémentaire de 5 % aux subventions accordées par le Comité 6 du F.D.E.S.

Par la suite, il est intervenu directement en faveur de l'aménagement et de la construction des chais, des stations fruitières, des fromageries et, plus récemment, des serres maraichères.

Quant au secteur laitier, il bénéficie, depuis 1964, d'une aide aux installations de réfrigération du lait à la ferme destinée à réduire les coûts du ramassage, rationaliser les zones de collecte et favoriser l'amélioration de la qualité du lait. A partir de 1971, il est prévu

que le F.O.R.M.A. facilitera certaines opérations de restructuration qui, dans les exploitations agricoles comme dans les entreprises laitières de transformation, sont rendues nécessaires par l'évolution de la collecte.

Enfin, pour soutenir les efforts d'innovation et d'exportation des industries alimentaires, qui doivent aboutir à une meilleure valorisation des produits agricoles, les Pouvoirs Publics ont choisi d'encourager, par l'intermédiaire du F.O.R.M.A., les investissements commerciaux à l'étranger et la mise au point de produits nouveaux.

## L'AIDE ALIMENTAIRE

En décembre 1968, le Parlement a autorisé le financement d'actions d'aide alimentaire en France dans la limite de 1 % des dépenses consacrées au soutien des marchés agricoles. Progressivement mis en place depuis janvier 1969, trois types d'opérations, dont le coût total sur trois ans a été de 40 millions de francs, sont actuellement conduits par le F.O.R.M.A.:

- Encouragement à la consommation de produits laitiers dans les cantines scolaires par une aide financière accordée à 3 000 établissements qui assurent auprès de 500 000 enfants des distributions quotidiennes de lait et de fromage.

- Distribution de lait en poudre aux personnes âgées par l'intermédiaire des Bureaux d'Aide Sociale. Des conventions passées avec les fabricants de lait en poudre entier permettent de faire bénéficier les personnes régulièrement secourues d'une boîte gratuite de 300 grammes de lait en poudre par mois. Environ 350 000 personnes âgées bénéficient en 1971 de cette mesure.

- Distribution gratuite de fruits et légumes aux collectivités et organismes charitables à partir des retraits effectués sur le marché des fruits et légumes.

Pasteurisateurs à lait



## LES PRODUITS LAITIERS

Depuis sa création, le F.O.R.M.A. a consacré plus de **12 milliards de francs** au soutien du marché du lait, soit l'équivalent de la valeur de la production laitière de 1970. En net, le montant des dépenses est revenu à plus de 8 milliards de francs (70 % des dépenses de l'Etablissement depuis 1961) représentant la valeur de la collecte d'une année.

Cette somme a été dépensée selon des règles nationales d'abord, puis communautaires à partir de 1968 :

- **pour accorder** des restitutions à l'exportation, des primes de dénaturation à la poudre de lait, des aides au stockage privé ;
- **et pour soutenir** les prix du beurre et de la poudre grâce aux achats et au stockage public réalisés par l'intermédiaire de la Société Interlait.

Variant suivant l'état du marché et l'évolution de la collecte de lait, la charge des interventions a été maximale en 1968 :

- **dépenses brutes** : 2,8 milliards de francs, soit 81 % du total annuel (48 % en 1962) ;
- **dépenses nettes** : 2,2 milliards de francs, soit 87 % du montant de l'année (51 % en 1962).

Quant aux stocks publics, ils ont atteint leur niveau le plus élevé en 1969 :

- 146 000 tonnes de beurre en août,
- 190 000 tonnes de poudre en octobre.

Depuis, grâce à la stabilisation de la collecte et aux actions de dégagement et d'orientation conduites par le F.O.R.M.A., des résultats spectaculaires ont été obtenus.

Ainsi, en 1970, les produits laitiers n'ont plus représenté que 63 % des dépenses nettes de l'Etablissement et les stocks publics, à la veille de la campagne 1971-1972, se situaient à 1 000 tonnes pour le beurre et à 5 000 tonnes pour la poudre.

Dans son rôle **d'orientation**, le F.O.R.M.A. a mené, sur ce marché, plusieurs actions visant à organiser et équilibrer le secteur laitier :

- l'aide aux **investissements** pour la réfrigération du lait à la ferme, qui permet d'harmoniser les zones de ramassage et de promouvoir le paiement du lait à la qualité (70 millions de francs ont été engagés de 1966 à 1970) ;
- la mise en place de **programmes d'équilibre lait-viande** pour rationaliser la production laitière et favoriser l'accroissement du tonnage de viande issue du cheptel laitier.

## INTERLAIT

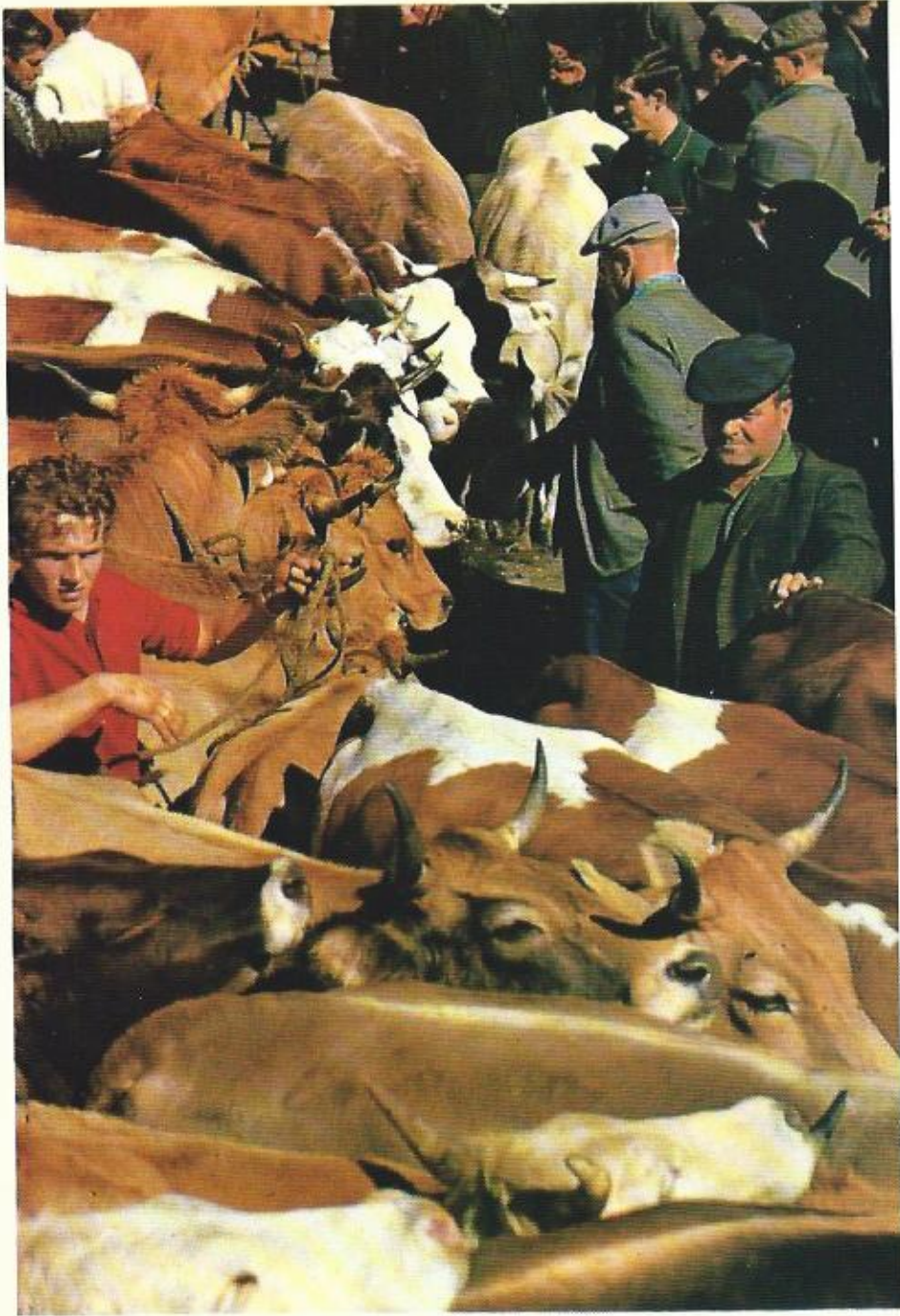
*La Société Interprofessionnelle du Lait et de ses dérivés (INTERLAIT), constituée sous forme de société anonyme de droit privé, a été créée en application du décret N° 53-933 du 30 septembre 1953.*

*Elle intervient sur le marché en effectuant les opérations d'achat, de stockage et de vente, conformément aux instructions du F.O.R.M.A. et dans les conditions définies par conventions approuvées par les Ministères de Tutelle.*

*Les organisations professionnelles intéressées (production, transformation, négoce) sont représentées au Conseil d'Administration.*

*Le Directeur du F.O.R.M.A. est Commissaire du Gouvernement auprès d'INTERLAIT. La Société est soumise au contrôle de la Mission de Contrôle Economique et Financier auprès du F.O.R.M.A..*





Pendant 10 ans, c'est 1 milliard de francs, soit 8 % du total de ses dépenses nettes, que le F.O.R.M.A. a versé pour soutenir et développer les productions des viandes bovine, porcine et ovine.

## VIANDE BOVINE

De 1961 à 1971, le marché du bœuf a été marqué par deux crises graves qui ont nécessité l'intervention du F.O.R.M.A. par l'intermédiaire de la S.I.B.E.V. Celle-ci a ainsi acheté et stocké d'abord 84 000 tonnes de viandes au cours des campagnes 1962 à 1964, puis 83 000 tonnes de 1967 à 1968, totalement revendues par la suite.

Depuis l'entrée en vigueur du marché unique en 1968, aucune intervention notable n'a dû être effectuée dans une Communauté où le déficit annuel en viande bovine reste de l'ordre de 700 000 tonnes.

Dans cette perspective, pour développer la production et atteindre un certain équilibre entre le lait et la viande, le F.O.R.M.A. a pris l'initiative d'une politique d'orientation dont l'application revêt différentes formes :

- Financement d'un contrat régional d'équilibre lait-viande signé en 1970;
- Versement, depuis 1968, de primes pour

le maintien des races à viande (Salers, Aubrac) dans certaines régions de montagne;

- Mise en place, en 1970, d'un plan général de relance bovine à partir des groupements de producteurs ou coopératives;

- Paiement, depuis 1969, de primes aux producteurs de veaux de boucherie nourris exclusivement au lait naturel;

- Développement des contrats d'élevage qui prévoient, pour les producteurs de bovins et jeunes bovins, des aides et une garantie de prix, afin d'encourager la production et de mieux répartir les livraisons d'animaux de boucherie. Après un démarrage assez lent en 1965, cette formule connaît un succès croissant, puisque 5 700 animaux étaient sous contrat en décembre 1967 et 165 000 en juin 1971.

Ainsi, en 1971, l'ensemble des différents programmes soutenus par le F.O.R.M.A. concernent au total plus de 1 million d'animaux.

## SIBEV

*La Société Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes (S.I.B.E.V.), société anonyme de droit privé, a été créée en application du décret N° 53-933 du 30 septembre 1953.*

*Elle intervient sur le marché en effectuant les opérations d'achat, de stockage et de vente, conformément aux instructions du F.O.R.M.A. et dans les conditions définies par conventions approuvées par les Ministères de Tutelle.*

*Les organisations professionnelles intéressées (production, transformation, négoce) sont représentées au Conseil d'Administration.*

*Le Directeur du F.O.R.M.A. est Commissaire du Gouvernement auprès de la S.I.B.E.V. La Société est soumise au contrôle de la Mission de Contrôle Economique et Financier auprès du F.O.R.M.A.*

## VIANDE PORCINE

Les deux caractéristiques essentielles du marché du porc :

- une production cyclique triennale liée à la forte dispersion des élevages et aux conditions traditionnelles de commercialisation ;
- l'apparition, en 1963, d'un déficit permanent des échanges extérieurs qui, par suite du retard pris par notre production sur nos partenaires européens, s'est accentué jusqu'à dépasser, en 1970, 200 000 tonnes et 1,3 milliard de francs ;

expliquent les actions entreprises dans ce secteur par le F.O.R.M.A. Elles ont pour objectif :

- d'améliorer les structures de production :

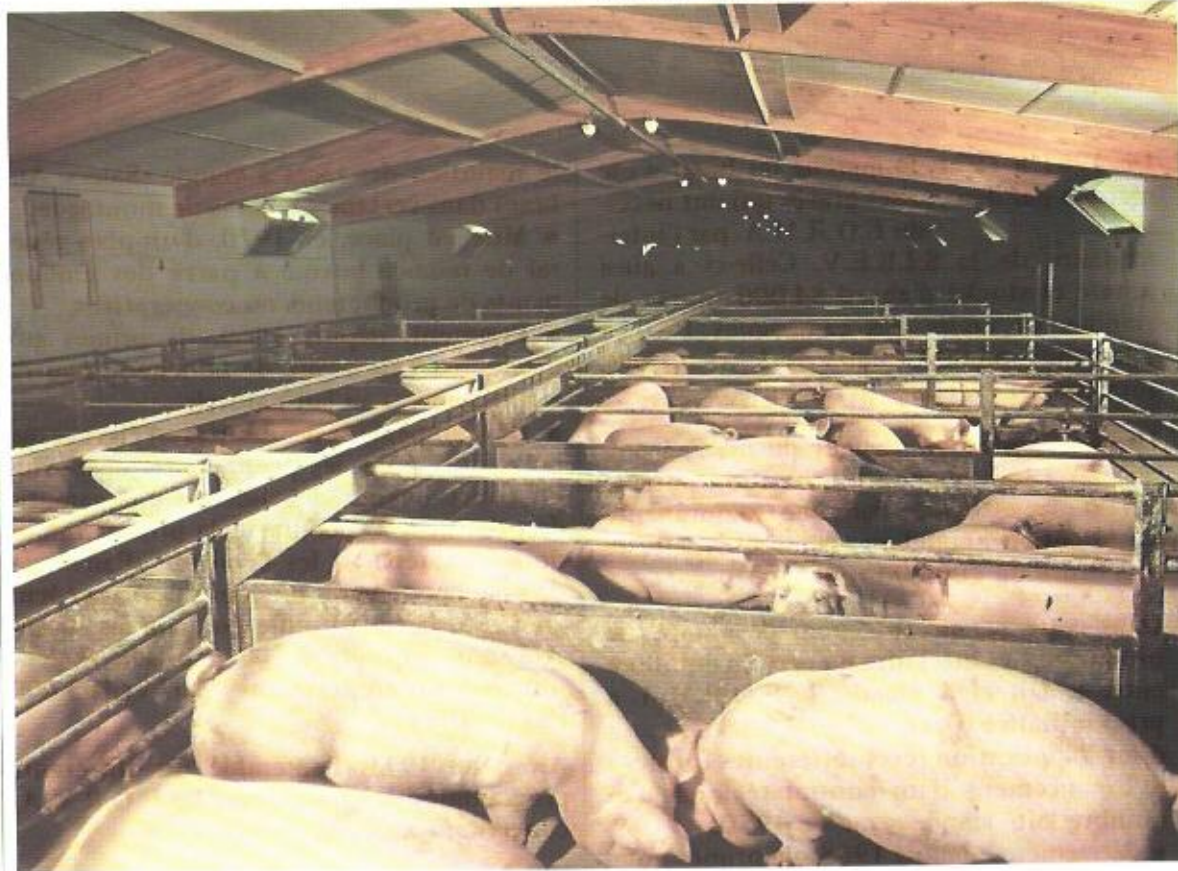
La S.I.B.E.V. a procédé à des achats lorsque le prix est descendu au-dessous du niveau d'intervention en 1962 (1 700 tonnes), en 1965 (1 400 tonnes), en 1968 (100 tonnes) et en 1971 (70 tonnes).

Un stockage privé de 4 500 tonnes a été financé en 1971 pour éviter la chute trop profonde des cours.

Des caisses de péréquation ont été mises en place en 1970, grâce à l'initiative et à une avance du F.O.R.M.A., pour régulariser, dans les groupements de producteurs, le cours du porcelet et du porc.

- d'améliorer les structures de production : Le F.O.R.M.A. a participé à l'élaboration en 1969 et à la mise en place en 1970 d'un plan de rationalisation pour lequel ont été consentis, en deux ans, sur les budgets du Ministère de l'Agriculture et du F.O.R.M.A., 151 millions de francs.

Ces aides ont permis de construire 1 million de places pour les porcs et 200 000 pour les truies ; réservées exclusivement aux producteurs organisés, elles ont bénéficié à près de 9 000 éleveurs adhérents à plus de 200 groupements. Elles correspondent à une fourniture annuelle de 2 500 000 animaux, soit 20 % de la production nationale.



## VIANDE OVINE

Le marché du mouton, pour lequel n'existe pas encore de règlement communautaire, a bénéficié de mesures nationales destinées à :

- éviter les importations excessives en provenance des Pays Tiers par le jeu d'un prix de seuil et d'un reversement spécial acquitté au F.O.R.M.A. par les importateurs ;
- organiser la collecte lainière par des coopératives ;
- améliorer, de façon plus durable, la situation des producteurs, ainsi que l'équilibre des échanges extérieurs, par l'application du plan de relance ovine récemment décidé par les Pouvoirs Publics et qui prévoit :
  - des primes pour encourager les éleveurs groupés qui s'engagent à augmenter le nombre de leurs agnelles,
  - des aides pour des investissements collectifs.





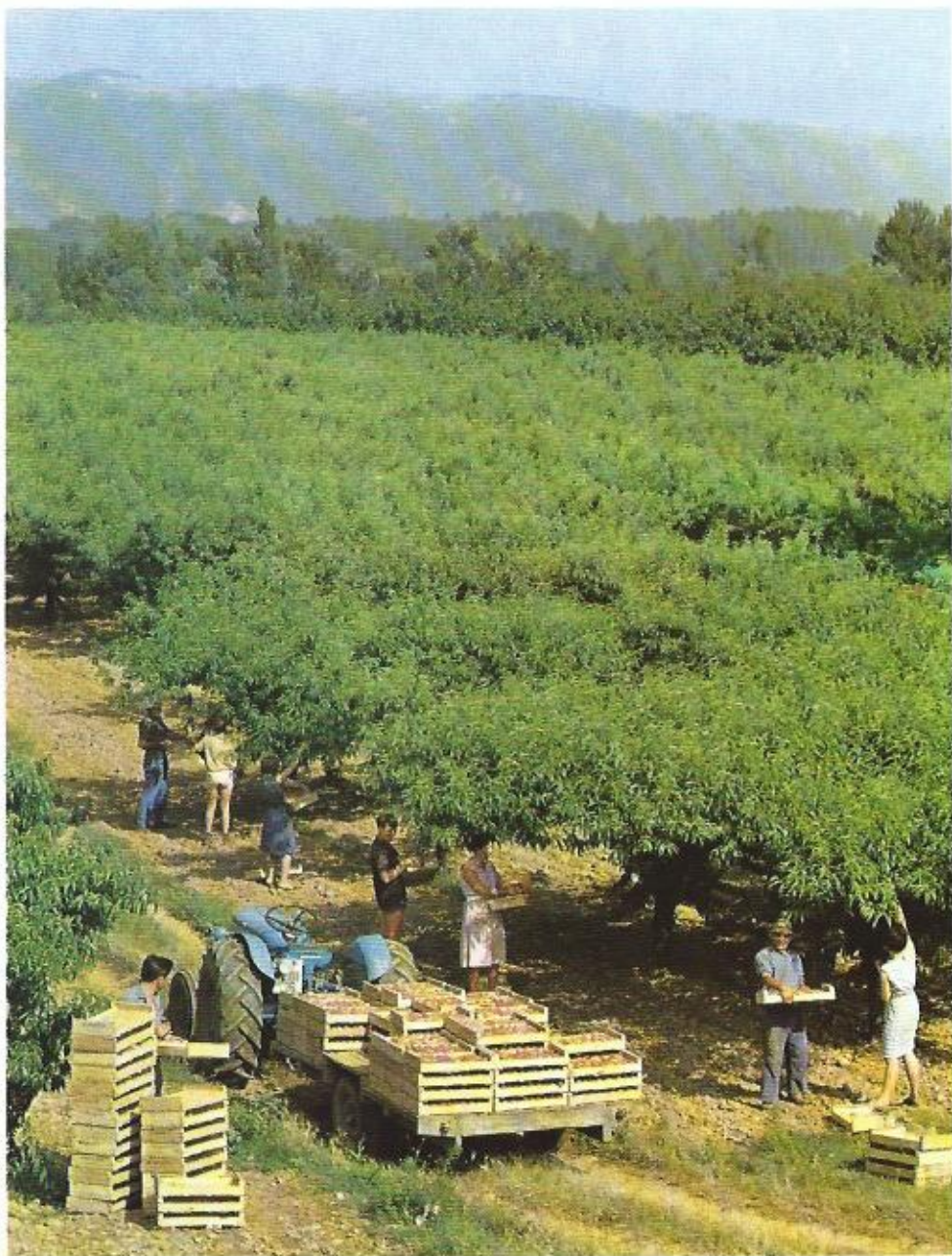
## AVICULTURE

Au cours de la dernière décennie, l'aviculture a fait sa révolution industrielle. De profonds bouleversements en ont résulté dans les structures de production. De plus, à partir de 1964, l'ouverture des frontières intra-communautaires a mis la France en concurrence directe avec ses partenaires.

Les marchés des œufs et des poulets ont donc fréquemment subi des crises auxquelles le F.O.R.M.A. s'est efforcé de remédier, d'une part en encourageant la consommation, d'autre part en favorisant l'organisation des éleveurs. Ainsi, grâce aux aides attribuées, 122 groupements de producteurs rassemblent désormais plus de 8 000 adhérents représentant une part importante de la production.

Diverses tentatives de regroupements interprofessionnels ont, par ailleurs, été financièrement soutenues par les Pouvoirs Publics.

Au total, entre 1961 et 1971, 185 millions de francs ont ainsi été dépensés par le F.O.R.M.A. pour le secteur avicole.



## FRUITS

Le développement de la production de fruits, en 10 ans, a provoqué des perturbations sur les marchés des pommes, poires et pêches notamment, et nécessité une série d'interventions publiques qui, depuis 1967, sont pour la plupart communautaires. Au cours des années, les Pouvoirs Publics ont progressivement complété les aides accordées aux produits par des mesures en faveur des structures de production et de commercialisation.

Le F.O.R.M.A. contribue au soutien des marchés par :

- l'encouragement à la consommation intérieure grâce à des actions publicitaires;
- le développement des ventes à l'étranger en versant des restitutions à l'exportation;
- le paiement des quantités retirées du marché conformément aux règlements communautaires de fruits et légumes. Les retraits ont porté sur environ 540 000 tonnes de fruits entre 1967 et 1970.

Le F.O.R.M.A. participe à l'amélioration des structures par :

- l'aide au démarrage et au fonctionnement des groupements de producteurs et comités économiques;
- une contribution au financement des stations fruitières construites entre 1964 et 1967;
- l'indemnisation des arboriculteurs qui, conformément à une décision prise à Bruxelles pour faire face à la constitution d'excédents structurels, ont décidé d'arracher 20 000 hectares de vergers environ.

Depuis 1961, pour les fruits, légumes et pommes de terre, le F.O.R.M.A. a dépensé plus de 740 millions de francs (près de 7 % de ses charges nettes), dont 330 millions de francs pour les seules pommes de terre.

## LEGUMES

La production légumière se trouve globalement en état d'équilibre avec les besoins de la consommation. Toutefois, par suite du mauvais échelonnement des récoltes, certains marchés connaissent des difficultés d'ajustement, si bien que le F.O.R.M.A. est également obligé d'intervenir pour atténuer les déséquilibres conjoncturels, favoriser l'organisation et la meilleure orientation des productions.

Les principales mesures concernent :

- le soutien de la demande nationale ou étrangère par des actions publicitaires;
- l'indemnisation des quantités excédentaires de tomates et choux-fleurs retirées du marché en application du règlement communautaire ( 45 000 tonnes de 1967 à 1970 ) ;
- l'aide aux groupements de producteurs et aux comités économiques;
- la répartition du produit des taxes parafiscales prélevées sur les marchés régis par les accords interprofessionnels homologués par le Ministère de l'Agriculture (pois, tomates de conserve, champignons);
- l'encouragement à la construction de serres maraîchères.

## POMMES DE TERRE

Dans le secteur des pommes de terre de conservation, les fréquentes perturbations du marché sont liées à l'importance des récoltes, à l'étalement des apports et à la diminution tendancielle de la demande. Les actions du F.O.R.M.A. tendent à régulariser le déroulement de la campagne, à obtenir une meilleure maîtrise de la commercialisation et à favoriser la qualité des produits.

Ainsi, par l'intermédiaire de la S.N.I.P.O.T., le F.O.R.M.A., ces dernières années, a :

- versé des primes de conditionnement pour améliorer la qualité des livraisons;
- financé un stock régulateur (contrats S.N.I.P.O.T.);
- fait effectuer des opérations de déshydratation pour l'alimentation animale en cas de situation excédentaire;

Sur le marché des pommes de terre primeur, l'effort principal a porté sur l'organisation économique des producteurs, en accordant en particulier des dotations en capital aux

caisses de régularisation des comités économiques, ainsi que certaines aides à l'exportation sur les Pays Tiers.

Le F.O.R.M.A. accorde aux pommes de terre livrées à la féculerie les restitutions prévues par la C.E.E..

Pour les plants, l'aide apportée par le F.O.R.M.A. aux caisses de régularisation a permis d'atteindre une forte organisation (98 % des producteurs).

## SNIPOT

*La Société Nationale Interprofessionnelle de la Pomme de Terre (S.N.I.P.O.T.), société anonyme de droit privé, a été créée en application du décret N° 53-933 du 30 septembre 1953.*

*Les organisations professionnelles intéressées sont représentées au Conseil d'Administration et le Directeur du F.O.R.M.A. est Commissaire du Gouvernement. Le contrôle financier relève de la Mission de Contrôle du F.O.R.M.A.*

*La S.N.I.P.O.T. intervient sur le marché en effectuant des opérations dans les conditions définies par conventions particulières passées avec le F.O.R.M.A..*





## LE VIN

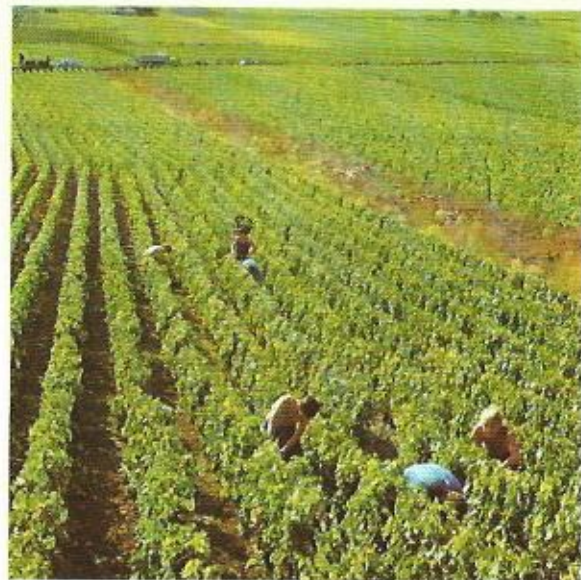
Dans le secteur du vin, le F.O.R.M.A. a apporté son concours à la **régularisation du marché** :

- en attribuant, dans un cadre national de 1964 à 1970, des primes de conservation en faveur des vins «libres» ou «bloqués», placés sous contrat de stockage ;
- en octroyant, depuis juin 1970, conformément au règlement communautaire, des primes de stockage et des restitutions aux exportations ;
- en prenant, pour faire face à des difficultés particulières, des mesures exceptionnelles, telles que l'aide pour le relogement des vins en stock à la veille de récoltes importantes et la distillation.

En matière d'**orientation et d'organisation**, c'est vers l'encouragement à l'amélioration de la qualité et de la commercialisation que l'accent a été mis :

- par une aide à la construction de cuves, entre 1964 et 1967;
- par des primes de stockage en faveur des vins sélectionnés de l'article 26;
- par des aides au réencépagement.

Dans le domaine de la viticulture, le F.O.R.M.A. est également intervenu en faveur de l'Armagnac. Il a favorisé le vieillissement pour aider la constitution de stocks de qualité et encouragé la distillation pour répondre à l'expansion de la demande en France et à l'étranger.





## PRODUITS DIVERS

Le F.O.R.M.A. a compétence générale pour l'ensemble des marchés agricoles à l'exception des céréales et du sucre. Son action n'est donc pas limitée aux productions principales qui fournissent une grande part du revenu agricole total. Elle s'est exercée également en faveur de produits de moindre importance, mais qui donnent, dans certaines régions de polyculture, un complément non négligeable de revenu.

Ainsi, le F.O.R.M.A. assure, depuis 1970-1971, le versement des aides prévues par les règlements communautaires de différentes **plantes industrielles** (textiles, tabac, houblon). Auparavant, il avait été conduit, à plusieurs reprises, à intervenir dans un cadre national.

Ainsi, les **plantes textiles** (lin, chanvre) ont constamment bénéficié du concours financier du F.O.R.M.A., ce qui a sans doute permis le maintien de leur culture en France. Les aides nationales étaient diversifiées :

- intervention sur le marché par achats et stockage;
- aides pour la réalisation de programmes d'actions techniques portant par exemple sur la mécanisation ou la sélection variétale;
- élargissement des débouchés par la mise au point de produits nouveaux et des actions publicitaires.

Le **houblon** a longtemps reçu des restitutions à l'exportation et des indemnités com-

pensatrices versées par le F.O.R.M.A. Lancé depuis deux ans, un plan de reconversion variétale et de restructuration des houblonnières est actuellement financé par l'Etablissement.

Pour le **tabac**, conformément au règlement communautaire de 1970, le F.O.R.M.A. procède au règlement des primes aux acheteurs de tabac en feuilles, ainsi qu'éventuellement aux achats d'intervention. En outre, il a décidé d'apporter un concours financier à la construction de séchoirs et à la mise au point de machines à récolter.

Quant au marché des **plantes à parfum** (lavande et lavandin), naguère essentiellement spéculatif, il a nécessité, à plusieurs reprises, des interventions massives sous forme d'achats de stocks d'essence. La mise en place progressive des groupements de producteurs et des comités économiques tendant à régulariser ce secteur, le F.O.R.M.A. oriente désormais son action, par leur intermédiaire, vers la consolidation de l'organisation et l'amélioration des structures.

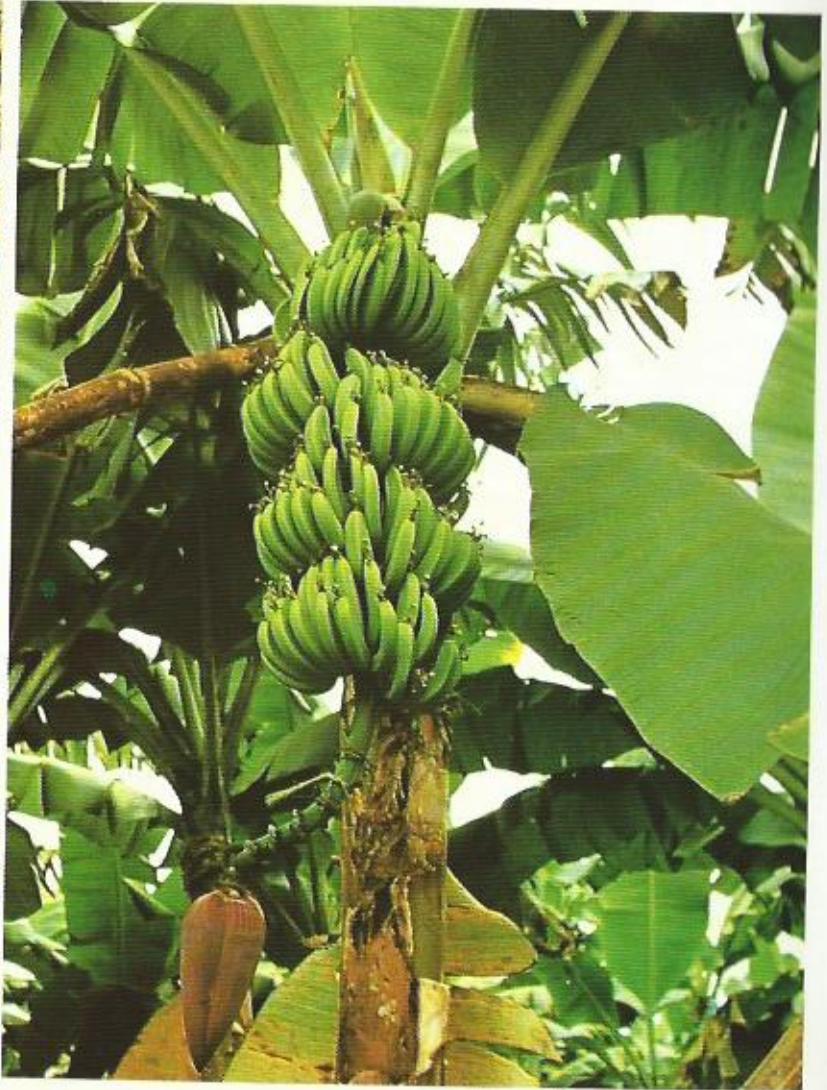
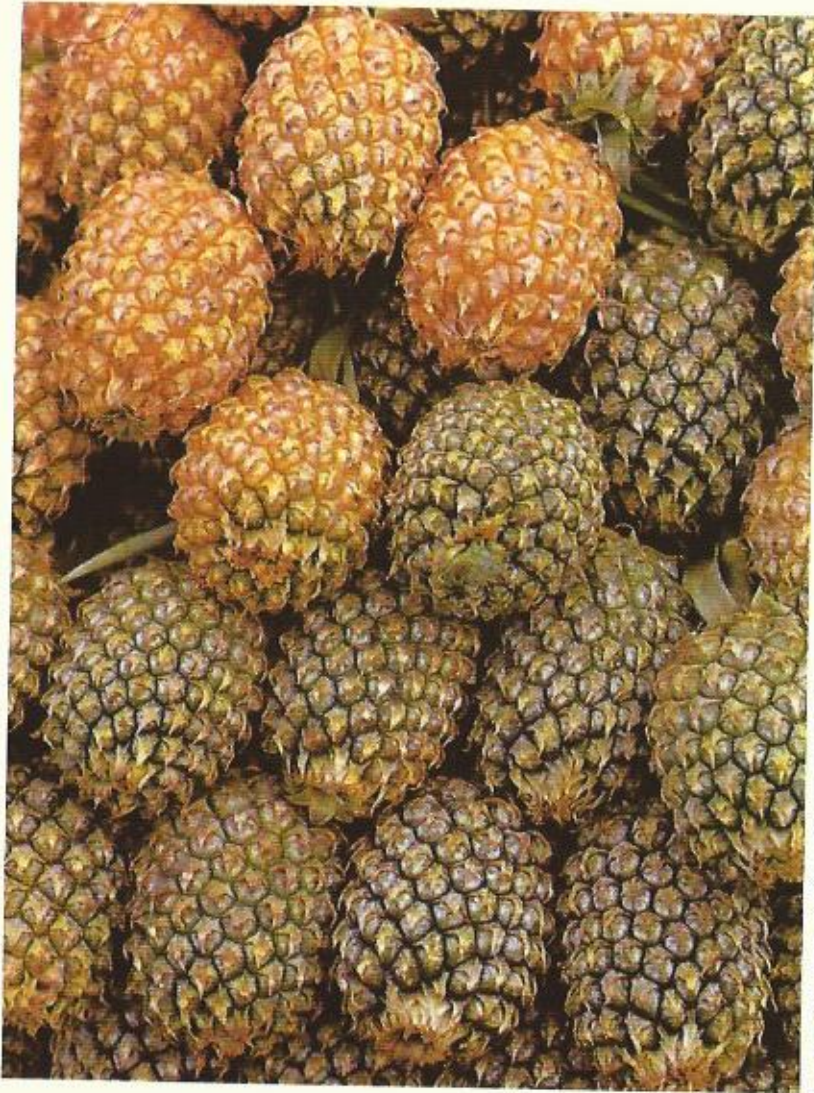
De plus, dans le seul cadre national, le F.O.R.M.A. a jugé nécessaire d'intervenir en faveur de **petites productions** dont la demande se développe en France et à l'étranger. Ainsi, en 1970 et 1971, des crédits spéciaux de 25 millions de francs ont été ouverts à cet effet, au titre des dépenses d'orientation.

Après avoir octroyé des aides à l'exportation des **fleurs coupées**, le F.O.R.M.A. a élargi son action dans ce secteur. Ses interventions, depuis 1969, visent :

- à promouvoir l'organisation professionnelle et à modifier les conditions de commercialisation, grâce à la mise en place de groupements ;
- à améliorer la qualité, le conditionnement et la présentation des produits par l'extension de la normalisation ;
- et, depuis 1970, à encourager la production par le développement des serres florales.

Le F.O.R.M.A. attribue des aides à **différents programmes** adaptés à la situation particulière de chaque production :

- plantations d'amanderaies et de châtaigneraies dans les régions traditionnellement productrices ;
- rénovation des truffières du Sud-Ouest ;
- programme de sélection et de multiplication pour améliorer l'élevage de lapin ;
- développement de la production de viande de dinde;
- mise en place d'une organisation des producteurs de foie gras et de noix ;
- encouragement au développement de soja et de tournesol ;
- participation au financement d'un stock régulateur de poil angora...



## PRODUITS DES DOM

Depuis 1964, une aide globale de 55 millions de francs a été accordée à l'agriculture des départements d'outre-mer. Visant à encourager l'organisation de la production et des marchés, elle a toujours été distribuée par l'intermédiaire de groupements.

Les producteurs d'ananas (Martinique) et de géranium Bourbon (Réunion) en ont été les premiers bénéficiaires. Par la suite, au fur et à mesure du développement de l'organisation professionnelle, l'aide s'est étendue à la banane (Martinique d'abord, Guadeloupe ensuite), puis aux autres fruits et légumes de la Martinique.

Les interventions ont varié en fonction de la conjoncture et pris la forme d'aides :

- à l'organisation professionnelle;
- à la régularisation des marchés par des dotations en capital aux caisses de régularisation de l'ananas de la Martinique et de la banane;
- au financement de stocks de conserves d'ananas et d'essence de géranium;
- à la propagande en faveur de l'ananas et de l'avocat.

Depuis 1969, les activités du F.O.R.M.A., davantage orientées vers l'amélioration de la qualité et des conditions de production et de commercialisation, ont porté sur la lutte phytosanitaire, la modification du fonctionnement des stations d'emballage de bananes.

Enfin, les dégâts exceptionnels causés par les cyclones ont entraîné la mise en place de plans de relance des cultures de bananes en Guadeloupe, d'ananas en Martinique et de géranium à la Réunion.

**MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE  
AUPRES DU FORMIA DE 1963 à 1971**

Assemblée Nationale

MM.

Michel COINTAT

Bertrand DENIS\*

Pierre GODEFROY\*

Marcel GUYOT

R. LE BAULT de la MORINIÈRE\*

Henri MODIANO\*

Jean RISBOURG

Gilbert SENES

Paul THILLARD

Jacques WEINMAN\*

Sénat

MM.

René BLONDELLE

Etienne DAILLY

Paul DRIANT

André DULIN\*

Emile DURIEUX\*

Geoffroy de MONTALEMBERT\*

Marc PAUZET

\* membres actuellement en fonction

**MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION DE 1961 A 1971**

Président : M. Maurice SABATIER

**Administration**

MM.  
 Yves BARBE\*  
 Jean BARLET  
 Jean BELLET\*  
 André BENTATA\*  
 François BLAIZOT  
 Jean BONNEFONT  
 Jean-François BRETON  
 Roger CARRE-BONVALET  
 Jean CHAPELLE  
 Henri CORSON\*  
 André CRAMOIS  
 Marcel DANDINE  
 Jean DARNIS  
 Jean-Marie DAUZIER  
 Pierre DUFFOUR  
 Jean DUFOURG  
 Raymond FORESTIER  
 Lucien GUIBERT\*  
 Marcel JEANDET  
 André LACHAUX\*  
 Jacques LALLEMENT\*  
 René LANCELLE\*  
 Dominique LEWANDOWSKI  
 Jacques MAYOUX  
 Jean MICHET  
 Jean MOLINIER\*  
 Albert NAUDI\*  
 Yves OBERKAMPF de DABRUN\*  
 Maurice ORGEOLET  
 Georges PAILLET  
 Michel PERDRIX\*  
 Alexis PERON  
 Paul RENARD  
 Bernard TIBI  
 André VAN RUYMBEKE

**Organisations professionnelles**

MM.  
 Benoist AURION\*  
 Jean-Claude BOUSQUET\*  
 André BOUTTEAUD  
 Marcel CAZALE  
 Louis CHOPIER  
 Michel DALLE  
 Marcel DAUNAY\*  
 Michel DEBATISSE  
 G. du DOUET de GRAVILLE  
 Marc FERRE  
 Georges FERTE  
 Robert GENTHIAL\*  
 Alexis GOURVENEK  
 Antoine GUERAULT  
 Ernest LEMAIRE-AUDOIRE\*  
 Francis LEPATRE\*  
 Pierre LESCOURRET  
 Robert MANGEART\*  
 Pierre MARTIN\*  
 Fréjus MICHON\*  
 Florent NOVE-JOSSERAND  
 Louis PERRIN\*  
 Raphaël RIALLAND  
 Jean-Claude SABIN\*  
 Jean STEIB\*  
 Bernard THAREAU

**MEMBRES DE LA SECTION DES DOM DE 1964 A 1971**

Président : M. Maurice SABATIER

**Administration**

MM.  
 Jean BONNEFONT  
 Paul BOURRILLON  
 Jacques CHOUILLOU  
 Henri CORSON\*  
 Marcel DANDINE  
 Henri GUIGNARD\*  
 René LANCELLE\*  
 Yves LAULAN  
 Jean MICHET  
 Jean MOLINIER\*  
 Albert NAUDI\*  
 Maurice ORGEOLET  
 Michel PERDRIX\*  
 Albert SEITE\*  
 André VAN RUYMBEKE

**Organisations professionnelles**

MM.  
 Raymond ANDRE  
 Jean AUDEBERT\*  
 Albert AVRIL\*  
 André DORN  
 Marcel FABRE\*  
 Lucien FONTAINE\*  
 Robert GENTHIAL\*  
 Karl de GRYSE\*  
 Pierre LESCOURRET  
 Louis LIGNIERES\*



REDACTION ET STATISTIQUES — SERVICES DU F.O.R.M.A.  
COUVERTURE, MISE EN PAGE, GRAPHIQUES, CARTES, COMPOSITION — C.A.E.S. — PARIS

---

p. 6 - ph. Impact-Graphic    p. 12 - ag. Atlas-Photo - ph. Lauros    p. 14 - ag. Rapho - ph. Doisneau  
p. 16 - ag. Rapho - ph. Baudin    p. 17 - ag. Rapho - ph. Nadeau    p. 18 - ag. Rapho - ph. Zuber - ag. Rapho - ph. Buigné  
p. 20 - ag. Rapho - ph. Belzeaux    p. 22 - ag. Atlas-Photo - ph. Lauros    p. 23 - photothèque Ministère de l'Agriculture  
p. 24 - photothèque Ministère de l'Agriculture    p. 26 - ag. Atlas-Photo - ph. Lenars - ag. Rapho - ph. Habans-Fontaine

---

PHOTOGRAVURE ALPHA-PARIS  
IMPRIMERIE MICHARD-PARIS